



Solidaires - Unitaires - Démocratiques

- syndicat départemental -

Section S.U.D.

Territoriale du Calaisis



(Tract n°130 / IPNS / février 2018 / Courriel: sudtc.62@orange.fr / Tél.: 07/77/30/47/21 & 03/21/97/58/98)

Résultats des élections du renouvellement du conseil d'administration de la COS

En raison des élections professionnelles, les élections de la COS, aux enjeux moindres, ont été décalées en cette fin de mois de janvier 2019. Outre une certaine stabilité, le plus remarquable est le faible de taux de participation avec une chute à 57,14 %, soit moins 8,23 %! Les élus SUD avaient pourtant alertés la présidente que la proximité de la foire était une difficulté supplémentaire pour se stationner mais n'y fit et cela en a découragé plus d'un...

	2015	2019	Écart 2015-2019
SUD	26,48 %	27,58 %	1,10 %
FO	49,39 %	52,33 %	2,94 %
CGT	24,13 %	20,09 %	-4,04 %
% de participation	65,37 %	57,14 %	-8,23 %

Plusieurs autres remarques tout de même sont à faire. Tout d'abord, le procédé qui consiste à dire à certains agents que s'ils ne votent pas pour eux, Natacha Bouchart supprime la COS dont les chèques vacances, c'est pas joli joli... Ça fait un peu chantage quand même, non ? Il faut dire aussi que Madame le Maire a clairement montré dans ses vœux au personnel quel était son choix...

Un graphique a été aussi présenté par Fo pour montrer que leurs élus étaient plus présents que les autres mais tout cela n'est que la conséquence du simple fait qu'ils sont juste le double d'élus des autres...

Il est sain et donc normal de retrouver le syndicat SUD à ces élections car il n'est jamais bon de donner l'hégémonie à une seule organisation dans la gestion d'un COS. Si en terme de %, il y a une certaine stabilité, les conséquences de la légère progression de Fo lui permet d'avoir la majorité absolue, ce qui n'est pas rien. Dans notre programme, nous avons tenté l'ouverture avec de nouvelles propositions pour lesquelles nous avons été sollicités par nombre d'agents comme par exemple celles d'une véritable participation aux tickets cinéma car pour SUD et contrairement à Fo, cette participation n'équivaut pas à jeter l'argent par les fenêtres et les élus SUD continueront de la proposer !

Voilà, un nouveau cycle va donc s'ouvrir avec l'arrivée de nouveaux élus en espérant que chaque agent puisse bénéficier de la COS à l'égal des autres...

Vos élus SUD :

CAP C : Hélène COUVREUR (Ville), Carl BETTINGER (CCAS), Claudine BACQUET (CAC), DELASSUS Mickaël(CAC), Gérard QUEVA (CAC) & Frankie BREBION (CAC) / CAP B : Gilles REMBOTTE (Ville) & Nathalie FERRARA (CAC)

Comité Technique (Ville) : Gilles REMBOTTE, Hélène COUVREUR, Ludovic FERRARA & Carole PÉRU

Comité Technique (CAC) : Youri MARBAISE, Gérard QUEVA, Yann DUBAIL & Frankie BREBION

Comité Technique (CCAS) : Carl BETTINGER, Tony MASSON, Muriel ROUGEMONT, Jean-Jacques LEBLANC, Sylvie LHEUREUX, Sylvie SIMONET, Fabienne PHILIPPE & Béatrice MAUFFET

CHSCT (Ville) : Gilles REMBOTTE & Ludovic FERRARA

CHSCT (CAC) : Gérard QUEVA, Philippe PREVOST, Frankie BREBION & Yohann POCHET

CHSCT (CCAS) : Carl BETTINGER, Tony MASSON, Muriel ROUGEMONT, Jean-Jacques LEBLANC, Catherine BETAZ, Sylvie SIMONET, Fabienne PHILIPPE & Béatrice MAUFFET

COS : Jérôme BAUDE (Ville), Laurent COUSSIN (CAC), Carl BETTINGER (CCAS), Ludovic FERRARA (Ville) & Carole PÉRU (Ville)

Chez nous : Des services sont en danger !

Les uns après les autres, nous voyons certains services se vider de leurs agents et les services techniques sont bien les plus touchés ! Après la disparition de la forge à la voirie, nous pouvons être légitimement inquiets pour la forge du département du Patrimoine. Les collègues ne sont plus que deux et l'un d'eux devraient faire valoir ses droits à la retraite prochainement ! Au lieu d'embaucher des jeunes pour les former et de profiter ainsi du savoir des anciens... Quel gâchis !

Le garage, les espaces verts, les manifestations, etc. sont aujourd'hui largement en sous-effectif et cela mène tout droit aux privatisations ! Ah les belles promesses... Un bilan plus précis va être fait prochainement !



Le logement HLM en danger !



Macron et ses soutiens ont-ils décidé d'en terminer avec le logement HLM ?! Rien ne nous étonne plus avec cet énième Président des riches ! Non seulement l'État ne renoncerait pas à ponctionner dans les finances des organismes HLM son 1,5 milliard d'euros, ce qui les prive de 8 % de la masse des loyers, mais en plus il maintiendrait le taux de TVA sur la construction de logements neufs à 10 %, au lieu de le ramener à 5,5 % comme auparavant et comme promis lors du protocole signé avec le mouvement HLM, en avril 2018 ! Le manque à gagner pour les HLM représente 60 % de leur capacité d'investir dans la rénovation et la construction de logements. En Ile-de-France, entre 2016 et 2018, la production a déjà chuté de 20 %. La Caisse des dépôts elle-même prévoit que, d'ici à 2035, la production de logements sociaux baissera à 60 000 par an, deux fois moins qu'aujourd'hui.

C'est une nouvelle attaque directe contre le logement social, autant du point de vue des bénéficiaires (les foyers à revenu modeste) que des agents qui officient dans ces organismes !

Brèves :

Le méprisant de la République : Les propos du chef de l'État concernant l'affaire Dettinger, fonctionnaire territorial comme nous : « *Le boxeur, la vidéo qu'il fait avant de se rendre, il a été briefé par un avocat d'extrême gauche. Ca se voit ! Le type, il n'a pas les mots d'un Gitan. Il n'a pas les mots d'un boxeur gitan* » ! Rappelons quand même que celui qui nous méprise vit grassement des deniers publics, de nos impôts alors il est légitime comme le revendique la majorité des français à travers les gilets jaunes de pouvoir le débarquer par un référendum !

Combien faudra-t-il d'éborgnés avant qu'on ne se décide à interdire les lanceurs de balle de défense ?:



La décision est tombée : le Conseil d'État a refusé de faire droit aux demandes de la Confédération Générale du Travail, de l'Union Départementale CGT de Paris, de la Ligue des Droits de l'Homme, de Sud-Solidaires, du Syndicat des Avocats de France et du Syndicat de la Magistrature. Les forces de l'ordre pourront donc tranquillement continuer d'utiliser les lanceurs de balles de défense (LBD) pendant les manifestations... pardon... pendant les « émeutes urbaines », ainsi que le ministère de l'Intérieur a qualifié nos manifestations citoyennes ! Il a été suivi en cela par le Conseil d'État qui ne trouve pas manifestement disproportionné de perdre un œil alors qu'on se rend à une manifestation !

On voit qu'ils n'ont jamais pris une bastos dans l'œil... Ce sont eux qui font la jurisprudence chez les fonctionnaires, comme vous voyez, on n'est pas gâtés ! L'utilisation notamment des LBD, lors de manifestations, blesse de manière irréversible, mutilé et dissuade de fait toutes celles et tous ceux qui veulent exercer leur droit de manifester en toute sérénité. Au contraire, depuis 2016, un tournant a été pris : nasses, usage injustifié d'armes, abus de pouvoir, violences à l'encontre de personnes vulnérables, etc. Cette nouvelle doctrine génère de la violence qui, avec un traitement médiatique spectaculaire, stigmatise les manifestant-es et amalgame la liberté de contester avec des troubles à l'ordre public. Cette doctrine choque, jusqu'à l'étranger : la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe s'est dit « gravement préoccupée » par la gravité des blessures provoquées, notamment, par les LBD dont nous sommes les seuls à faire usage en manifestation.